

BON DE SOUSCRIPTION
Pour la brochure (40 pages)

*La Confédération européenne des syndicats. Contre-pouvoir ou instrument d'intégration
au service de la construction européenne ?*

De Stéphane Sirot

Lors du dernier congrès confédéral de la CGT en mai 2019, la question de ses affiliations internationales a donné lieu à de vifs débats. C'est notamment l'appartenance de la centrale à la Confédération européenne des syndicats (CES) qui était ainsi contestée. Ce rassemblement aujourd'hui présidé par le dirigeant de la CFDT Laurent Berger et qui annonce compter « 90 confédérations syndicales nationales réparties dans 38 pays ainsi que dix fédérations syndicales européennes », illustre aux yeux d'un nombre croissant de militants l'intégration de leur confédération dans des processus institutionnels d'accompagnement de l'ordre dominant, contraires au syndicalisme de « classe et de masse » historiquement défendu par la CGT.

Fondée en 1973-1974 et prenant racine dans de précédentes initiatives de coordination du syndicalisme dans le cadre de la construction européenne, la CES rassemble longtemps pour l'essentiel des organisations marquées par leurs origines chrétiennes ou social-démocrates. Les syndicats de culture communiste s'y rallient plus tardivement, après avoir revisité leurs conceptions du syndicalisme, leur rapport aux institutions et, plus généralement, au politique.

Alors, la CES s'inscrit-elle parmi les instruments d'émancipation du monde du travail ? Peut-elle à tout le moins participer à l'amélioration de ses conditions d'existence au sein d'une Union européenne résolument libérale ? Est-elle au contraire un rouage institutionnel parmi d'autres, symbolisant la porosité contemporaine d'une part du champ syndical avec les sphères du pouvoir ?

Sortie : Fin décembre 2019

Contact : stephsiro@gmail.com

BON DE SOUSCRIPTION

Je souscris à la brochure *La Confédération européenne des syndicats. Contre-pouvoir ou instrument d'intégration au service de la construction européenne ?*, de Stéphane Sirot, au tarif de 5 euros l'exemplaire (4 euros de 10 à 50 exemplaires - 3,50 euros de 51 à 100 exemplaires - 3 euros au-dessus de 100 exemplaires), frais de port inclus.

Bon de souscription à retourner, accompagné du règlement, à :
Stéphane Sirot – 30, rue Alexandre Delemer – 59370 Mons en Baroeul

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel :

Nombre d'exemplaires souscrits :

Montant total : euros

Date :

Signature :

Publié en partenariat avec l'Arbre bleu éditions

